

SÉANCE DU 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mmes Laure JOURDAN, Elisabeth LOUCAO, Alain VINCENT, Véronique MORETTON, Mr André ARSAC, Mr Fabrice PRADIER, Sébastien MIALON, Christophe GIRAUD, Mmes Natacha ROUX et Marie ROCHE

Absents représentés : Mr Patrick ROCHE (représenté par Alain GALLAND), Mme Chantal GERENTES (représentée par Mr Alain VINCENT), Mme Agnès MERCIER (représentée par Mme Natacha ROUX), Mme Angèle CROZET (représentée par Mr Sébastien MIALON).

Absent : Mr Fabien CHABANNES

La séance est ouverte à 20 heures.

Mr Fabrice PRADIER a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 21 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations diverses :

Vote des tarifs de la salle des fêtes et de la salle annexe : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle annexe. Afin de pouvoir agir lorsque la qualité du ménage ne sera pas satisfaisante, il est décidé d'abaisser le prix de la caution ménage à 100 € pour le ménage de la salle d'activité, à 150 € pour la Salle des fêtes sans cuisine et à 200 € pour la salle des fêtes avec cuisine.

LIBELLE	Tarifs 2024
LOCATION SALLE DES FETES	
AVEC LA CUISINE : caution de 1000 €uros (attestation d'assurance fournie), caution ménage 200 €uros et caution pour utilisation de la sono 100 €uros	
Restaurateurs de la commune ou hors commune	500.00 €
Repas privé habitant de la commune	450.00 €
Repas privé hors commune	700.00 €
Associations de la commune	Gratuit
Associations hors commune	400.00 €
Repas fait par les associations de la commune	Gratuit
Repas association fait par un restaurateur	260.00 €
EPHAD Les Terrasses de la Gazeille, SSR L'Hort des Meylleries et ESAT de Meymac	Gratuit
SANS LA CUISINE : caution de 1000 €uros (attestation d'assurance fournie), caution ménage 150 €uros et caution pour utilisation de la sono 100 €uros	
Privé de la commune	300.00 €
Privé hors commune	500.00 €
Assemblée générale de banque, assurances, MSA	400.00 €
Ventes commerciales	400.00 €
Associations de la commune	Gratuit
Associations hors commune	300.00 €
Spectacles et manifestations des écoles	Gratuit
Associations caritatives locales	Gratuit
Associations de la commune pour activités annuelles	Gratuit

Associations hors commune pour activités annuelles	200.00 €
LOCATION SALLE ANNEXE DE LA SALLE DES FETES	
SANS LA CUISINE : caution de 1000 €uros (attestation d'assurance fournie) et caution ménage 100 €uros	
Privés de la commune	150 €uros
Privés hors commune	300 €uros
Ventes commerciales	150 €uros
Associations communales	Gratuit
Associations de la commune pour activités annuelles	Gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-dessus. Monsieur le Maire informe le Conseil que la fiche d'état des lieux pour les locations de salles a aussi été complétée afin d'améliorer la qualité des contrôles et pouvoir ainsi mieux préserver les locaux. Une réunion de mise au point sera organisée entre les différents agents de l'entretien et des locations de salles.

Modification des tarifs de l'eau : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les débats qui ont eu lieu lors des dernières séances concernant les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2024. Il indique que certaines précisions doivent être apportées au document recensant les différents types de travaux pouvant être effectués par le Service Communal des Eaux et donne lecture des changements à apporter. Après délibération, le Conseil Municipal approuve les modifications présentées.

Modification plan de financement – travaux canalisation principale, réhabilitation du captage : Monsieur le Maire indique que suite à la signature du plan de résilience avec l'Agence de l'eau, il y a lieu de modifier le plan de financement approuvé en Conseil Municipal du 21 décembre 2023. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement ci-joint :

○ Dépenses :

Nature des dépenses	Montant HT
Tranche ferme	686 815.50 €
Tranche optionnelle 1 – Avenue des écoles	188 343.00 €
Tranche optionnelle 2 – Route du pont de l'Estaing	83 090.00 €
Maitrise d'œuvre	57 494.94 €
TOTAL	1 015 743.94 €

○ Recettes :

Libellé	Montant éligible travaux	Montant éligible MOE	Taux éligible	Montant prévisionnel	Taux global
Agence de l'eau - plan de résilience - adduction	507 004,86 €	30 427,91 €	70,00%	376 202,94 €	37,04%
Agence de l'eau - Plan de résilience - Av L.Eynac + Pont de l'Estaing	138 231,56 €	8 293,89 €	30,00%	43 957,64 €	4,33%
Agence de l'eau - 11° programme AEP chloration, TG/TS	26 480,45 €	1 588,83 €	60,00%	16 841,57 €	1,66%
Agence de l'eau - 11° programme EU / EP	100 278,15 €	6 016,58 €	40,00%	42 517,89 €	4,19%
Département - adduction AEP	507 004,86 €	30 427,91 €	10,00%	53 743,28 €	5,29%
Département - Adduction (réhabilitation réservoir du bourg hors chloration, TG/TS)	123 221,77 €	7 393,31 €	30,00%	39 184,52 €	3,86%
Département - AEP Chloration, TG/TS	26 480,46 €	1 588,83 €	30,00%	8 420,79 €	0,83%
Département -EU	35 316,45 €	2 118,99 €	10,00%	3 743,54 €	0,37%

Département - EP	64 961,70 €	3 897,70 €	5,00%	3 442,97 €	0,34%
Autofinancement	958 249,00 €	57 494,94 €	20,00%	427 688,80 €	42,11%
TOTAL	958 249,00 €	57 494,94 €	100,00%	1 015 743,94 €	100,00%

Demande acquisition du domaine public : Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux à venir place des Sénécterre et comme ce fut le cas Place du Vallat, il est souhaitable de procéder à des régularisations d'occupation du domaine public. Il donne ainsi lecture de la demande d'une habitante qui signale que la municipalité avait autorisé par écrit en 1978 l'ancien propriétaire à installer son système de chauffage dans un local aménagé sur le domaine public et qu'elle souhaiterait acquérir ce dernier afin de régulariser la situation. Mr le Maire ajoute par ailleurs que la borne incendie située à proximité immédiate de la maison en question a apparemment été installée à tort sur la propriété de la demandeuse. Il propose donc de procéder à un échange à l'amiable. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet donc un avis favorable à la vente d'une partie du domaine public sur laquelle se situe la chaufferie au prix de 10€ le m². Il est précisé que cette vente sera soumise au préalable à une enquête publique de déclassement du domaine public et que le document d'arpentage nécessaire à l'extraction de cette partie du domaine public sera à la charge des acquéreurs. Le Conseil autorise donc Mr le Maire à lancer l'enquête publique correspondante et à signer toutes les pièces y relatives. Après délibération, le Conseil Municipal approuve également l'acquisition d'une partie de parcelle cadastrée section AB 432 au tarif de 10 € le m². Il est précisé que la commune fera réaliser à ses frais le document d'arpentage nécessaire à l'acquisition de cette partie de parcelle privée à intégrer dans le domaine public. Le Conseil Municipal autorise enfin Mr le Maire à signer l'acte administratif qui interviendra au terme de l'opération pour régulariser cette acquisition.

Vente partie de la zone artisanale : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération de principe prise lors de la dernière séance concernant la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B numéro 1722 située à la ZA du Pinet en vue de la construction d'un bâtiment à usage artisanal. Il s'avère que l'implantation du bâtiment nécessite également l'acquisition d'une partie de la voirie communale de la zone artisanale estimée à environ 375 m² qui servait à l'origine d'aire de retournement mais qui n'est plus utilisée qu'en tant que zone de stockage depuis la mise en place d'une nouvelle sortie sur la route de Laussonne. Après délibération, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à cette vente d'une partie du domaine public.
- Indique que cette vente sera soumise au préalable à enquête publique de déclassement du domaine public.
- Autorise Mr le Maire à faire procéder à l'étude géotechnique.
- Autorise Mr le Maire à faire réaliser le document d'arpentage.
- Autorise Mr le Maire à faire réaliser les travaux nécessaires pour le raccordement en eau potable et en électricité en vue de la viabilisation de cette nouvelle parcelle.
- Autorise Mr le Maire à lancer l'enquête publique correspondante et à signer toutes les pièces y relatives.

Demande d'acquisition d'une partie de domaine privé – 7 Avenue Laurent Eynac :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de régularisation de terrain Avenue Laurent Eynac. Il indique que le propriétaire de la parcelle AC 419 est depuis la construction de sa maison contraint de traverser la parcelle AC 294 voisine pour pouvoir accéder à la route départementale 535 et qu'il souhaiterait que la situation soit régularisée. Pour cela, il faudrait que la commune ou le Conseil Départemental devienne propriétaire d'une partie de la parcelle voisine pour pouvoir lui permettre de sortir de sa propriété. Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'acquisition d'une bande issue de la parcelle cadastrée section AC numéro 294 d'une contenance d'environ 35 m² et autorise Mr le Maire à signer l'acte administratif qui interviendra afin de régulariser cette acquisition.

Diagnostic du château – cahier des charges pour l'étude abbatiale : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 27 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal avait approuvé le principe du lancement d'un diagnostic général du château abbatial visant à déterminer les désordres structurels importants impactant cet édifice et définir les travaux nécessaires pour y remédier. Il indique que ce diagnostic doit être réalisé par un bureau d'études et que comme il s'y était engagé, le service de la Direction des Affaires Culturelles a rédigé un cahier des charges nécessaire au lancement d'une consultation. Il présente ensuite le CCTP qui devra être complété par un certain nombre de pièces administratives nécessaires. Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à lancer l'appel d'offres en marché à procédure adaptée sous forme de consultation auprès de trois bureaux d'études spécialisés.

Etude géotechnique – Abbatiale Saint Chaffre : Mr le Maire informe le Conseil que de nouveaux sondages doivent être réalisés autour de l'abbatiale afin d'obtenir des données complémentaires sur l'état du sous-sol qui sont nécessaires au bureau d'études pour confirmer les solutions techniques retenues. Il présente donc un devis concernant de nouveaux carottages verticaux et obliques devant être réalisés près de la façade et aux abords du mur du château. Ce devis s'élève à 15 385.50 € HT. Après délibération, le Conseil approuve l'avenant au marché de sondages géotechniques et autorise Mr le Maire à le signer.

Document d'arpentage – La Besseyre Haute : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 30 août 2023 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section D numéro 715 appartenant à la section de la Besseyre-Haute. Il rappelle que les électeurs de la section avaient émis un avis favorable lors de la consultation qui avait été réalisée préalablement à la décision du Conseil Municipal. Il présente ensuite au Conseil Municipal le document d'arpentage réalisé afin de permettre l'extraction de deux parties de la parcelle D 715 pour une surface définitive de 56 m². Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le document d'arpentage présenté et autorise Mr le Maire à le signer.
- Renouvelle son accord concernant la vente de ces deux parties de parcelles.
- Autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié qui permettra de régulariser cette vente.

Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'activité de la Maison France Service est en augmentation et qu'il est à présent nécessaire d'augmenter les heures de permanences de ce service. Il propose donc de porter le nombre d'heures du poste de l'adjoint administratif en charge de l'accueil en mairie et à France Services de 28 à 35 heures. Il précise que cette modification a reçu un avis favorable de la part du comité technique territorial en date du 23 janvier 2024. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc de porter l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif territorial à 35 heures hebdomadaires, poste appartenant à la filière administrative, emploi de catégorie C, à compter du 1^{er} mars 2024 et de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité dont la nouvelle composition figure en annexe.

Prime pouvoir achat : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par décret 2023-702 du 31 juillet 2023, une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été créée en faveur des agents des fonctions publiques hospitalières et d'Etat. Concernant la fonction publique territoriale, l'attribution de cette prime est facultative. Il rappelle des conditions d'éligibilité et de versement de cette prime et présente les barèmes maximums applicables. Il propose enfin de la mettre en place pour les agents de la commune au taux maximal et indique que cette décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Technique qui se réunira en avril 2024. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à titre exceptionnel la prime Pouvoir d'achat.

Modification de l'indemnité des élus : Monsieur le Maire informe le Conseil que les dernières évolutions réglementaires impliquent le réajustement de la délibération prise pour le versement de l'indemnité des élus. En effet, les indemnités seront calculées à compter du 1^{er} janvier 2024 en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette modification de taux sans modification du pourcentage de calcul applicable.

Modification des statuts de la Communauté de Communes : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en séance du 7 décembre 2023, les membres du Conseil Communautaire se sont prononcés favorablement pour la modification des statuts et la redéfinition de l'intérêt communautaire. Il indique que cette modification porte principalement sur la restitution aux communes des compétences suivantes :

- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public afférentes en application de l'article 27-2 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- Création et entretien des aires naturelles et de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications présentées.

Modification du plan de financement du stade de football : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération prise en séance du 16 novembre 2023 concernant les travaux de rénovation du stade de football. Les estimatifs ayant été quelque peu évolué, il y a donc lieu de revoir le plan de financement initial. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES		
Nature des dépenses	Montant HT	
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	2 000,00 €	
Etudes	2 490,00 €	
Travaux préparatoires	17 920,00 €	
Terrassement	157 353,60 €	
Réseaux drainage	37 149,50 €	
Maçonnerie - dallage	13 546,20 €	
Revêtement synthétique	501 652,80 €	
Sécurité du site	17 278,80 €	
Equipements sportifs	20 200,00 €	
Fin chantier	3 380,00 €	
Eclairage	3 570,00 €	
Végétalisation des abords	5 575,00 €	
Installation PV + étude structure	18 909,00 €	
TOTAL	801 024,90 €	
RECETTES		
Plan de financement	Montant € HT	Part du total
Région Aura - CPER	250 000,00 €	31,21%
Etat - DETR/DSIL	180 000,00 €	22,47%
Agence Nationale du Sport - PFS	130 000,00 €	16,23%
Fédération Française de football	20 000,00 €	2,50%
Autofinancement	221 024,90 €	27,59%
Total	801 024,90 €	100,00%

Questions diverses :

Voutes salle d'exposition : Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres avait été lancé pour les travaux concernant la consolidation des voûtes des bâtiments conventuels. Le délai de validité des offres prenant fin le 19 février 2024, il propose de demander une nouvelle fois aux entreprises de prolonger ce délai de 3 mois supplémentaires. Cette modification n'est possible qu'avec l'accord unanime de toutes les entreprises ayant déposé une offre.

Dates diverses :

- Fête des bébés le samedi 27 janvier
- Réunion ERE 43 le samedi 27 janvier
- Conseil Municipal des jeunes le samedi 27 janvier

Prochain Conseil Municipal le 29 février 2024 à 20 heures.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.